



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEZIA, EYL, LE PRUNENEC, RAMACKERS
Excusés : Mme LEBLOND,
MM. BEAUJOUAN, LE BOULC'H

PV du 2 septembre 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.



Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 26 au 28 septembre 2025 inclus.

Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

COUPES

TIRAGE le mardi 16 septembre 2025 à 18h30

Au District - Institut Gaston Villadier

SENIORS ESSONNE

SENIORS DISTRICT

VETERANS

+45 ANS

A jouer le 28 septembre 2025 à l'horaire officiel

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat.

CALENDRIERS

Les calendriers des dernières divisions U14/U16/U18, +45 ans et +55 ans paraîtront début septembre pour débiter la compétition les 20 et 21 septembre 2025.

Le calendrier des Seniors F à 11 paraîtra début septembre pour débiter la compétition le 27 septembre 2025.

La Commission en accord avec le Comité Directeur pourra accepter des engagements supplémentaires en fonction des places disponibles jusqu'au 15 septembre 2025.

Seniors F à 11

Notification Extranet LPIFF d'AIGLE FERTOISE en date du 28 août 2025

nous informant du désengagement de son équipe Seniors F à 11 évoluant en D1.

Désengagement avant parution des calendriers.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.



Notification Extranet LPIFF de LONGJUMEAU FC en date du 30 juillet 2025 demandant l'engagement d'une équipe Seniors F à 11.
Reprise du dossier.

Suite au désengagement d'AIGLE FERTOISE, la Commission engage cette équipe en D1.
Cette équipe participera à la Coupe de l'Essonne Seniors F à 11.

Notification Extranet LPIFF et courriel de WISSOUS FC en date du 28 août 2025 demandant l'engagement d'une équipe Seniors F à 11.
La Commission met en attente cette demande (poule de 12 complète).

U14

Notification Extranet LPIFF d'EPINAY ATHLETICO FC en date du 27 août 2025 nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U14 évoluant en D4.
Désengagement avant parution des calendriers.

Notification Extranet LPIFF et courriel de JEUNESSE ETAMPOISE en date du 1^{er} septembre 2025 demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14.
La Commission engage cette équipe en D4.

Notification Extranet LPIFF de MONTGERON ES en date du 1^{er} septembre 2025 nous informant du désengagement de sa troisième équipe U14 évoluant en D4.
Désengagement avant parution des calendriers.

Notification Extranet LPIFF et courriel de VIRY CHATILLON ES en date du 29 août 2025 demandant l'engagement d'une troisième équipe U14.
La Commission engage cette équipe en D4.

U16

Notification Extranet LPIFF d'EPINAY ATHLETICO FC en date du 27 août 2025 nous informant du désengagement de son équipe U16 évoluant en D4.
Désengagement avant parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U18

Notification Extranet LPIFF de JEUNESSE ETAMPOISE en date du 1^{er} septembre 2025 nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3.
Désengagement avant parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Vétérans

Notification Extranet LPIFF d'EPINAY ATHLETICO FC en date du 27 août 2025 nous informant du désengagement de son équipe Vétérans évoluant en D4.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Notification Extranet LPIFF et courriel de COUDRAYSIEN FC en date du 26 août 2025 demandant l'engagement d'une deuxième équipe Vétérans.
La Commission engage cette équipe en D4/A à la place d'EPINAY ATHLETICO FC.



Voir le nouveau calendrier.

Vétérans et 45 ans

Courriel de WISSOUS FC.

Prise en compte de votre demande concernant les alternances (vétérans 2 et +45 ans).

+55 ans

Notification Extranet LPIFF de MORANGIS CHILLY FC en date du 27 août 2025 demandant l'engagement d'une deuxième équipe +55 ans.

La Commission engage cette équipe en +55 ans.

Cette équipe participera au Challenge +55 ans.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 de l'article 10.3 du RSG du District,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

BOUSSY-QUINCY FC

U14 D4 Equipe 1	16h00	Accord de la Commission.
U14 D4 Equipe 2	16h00	Accord de la Commission.

EPINAY ATHLETICO FC

U14 D2/A	15h30	Accord de la Commission.
----------	-------	--------------------------

JEUNESSE ETAMPOISE

U14 D3/D	15h30	Accord de la Commission.
U14 D4	13h00	Accord de la Commission.

**VIRY CHATILLON ES**

U14 D1	15h30	Accord de la Commission.
U14 D3/B	15h30	Accord de la Commission.
U14 D4	13h30	Accord de la Commission.

U15

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

EPINAY ATHLETICO FC

U15 D1	15h30	Accord de la Commission.
--------	-------	--------------------------

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

JUVISY ACADEMIE

U16 D3/B	13h00	Accord de la Commission.
----------	-------	--------------------------

CHAMPIONNAT U14**500582 – MENNECY CS (D4)**

Reprise du dossier.

Courriel de MENNECY CS concernant le traitement de la suspension de terrain pour deux (2) rencontres de l'équipe 3 évoluant en D4.

La Commission a respecté l'engagement avec l'équipe évoluant en D3 pour cette équipe 3 (pour jouer en même temps).

En attente de la publication des calendriers.

Match n° 53722843 du 20 septembre 2025**ULIS CO 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * D1**

Reprise du dossier.

Courriel des ULIS CO en date du 21 août 2025 indiquant le prêt d'un terrain de repli (installations de MNVDB).

La Commission reste en attente de l'attestation du propriétaire des installations et rappelle au club des ULIS CO de lui transmettre l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 19 septembre 2025, 12h00.

Match n° 53722850 du 4 octobre 2025**ULIS CO 1 / STE GENEVIEVE FC 1 * D1**

Reprise du dossier.



Courriel des ULIS CO en date du 21 août 2025 indiquant le prêt d'un terrain de repli (installations de MNVDB).

La Commission reste en attente de l'attestation du propriétaire des installations et rappelle au club des ULIS CO de lui transmettre l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 19 septembre 2025, 12h00.

Match n° 53722859 du 11 octobre 2025

ULIS CO 1 / FLEURY FC 91 2 * D1

Reprise du dossier.

Courriel des ULIS CO en date du 21 août 2025 indiquant le prêt d'un terrain de repli (installations de MNVDB).

La Commission reste en attente de l'attestation du propriétaire des installations et rappelle au club des ULIS CO de lui transmettre l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 19 septembre 2025, 12h00.